



Madame Margrethe VESTAGER

Commissaire concurrence

Commission européenne
Rue de la Loi / Wetstraat 200
1049 Bruxelles - Belgium

Paris le 14 Mars 2016

Objet : Concessions hydroélectriques
Mise en demeure de la France

Madame la Commissaire,

Les organisations représentatives des salariés du secteur énergétique en France sont des acteurs incontournables de la mise en œuvre des choix de politique énergétique mais aussi de la construction européenne de l'énergie. Nous sommes par conséquent extrêmement mobilisés pour s'assurer que la sécurité des approvisionnements énergétiques et l'équilibre de ses soit au cœur du projet énergétique européen.

C'est dans cette perspective que nous tenons vous alerter suite à la lettre de mise en demeure en date du 22 octobre 2015 qui a été adressée à la France par la Commission européenne.

Cette mise en demeure, qui a pour objet le marché français de l'électricité et en particulier les concessions hydroélectriques, stipule ainsi que « *sans préjudice de sa position finale, la Commission considère que l'attribution à Electricité de France et le maintien à son bénéfice de l'essentiel des concessions hydroélectriques en France constituent des mesures contraires à l'article 106 du traité de l'Union, lu en combinaison avec l'article 102 de ce même traité.* »

Nous avons eu l'opportunité à plusieurs reprises d'échanger avec vos collaborateurs de façon franche et directe et nous tenons à vous en remercier. Nous avons entendu l'irritation des services de la Commission face au non-respect par la France d'un engagement qu'elle a pourtant à maintes reprises pris d'ouvrir les concessions hydroélectriques à la concurrence et ce d'autant plus que nous sommes nous-mêmes très irrités des positions françaises que nous avons toujours combattues et pour lesquelles nous avons fait de très des très nombreuses propositions euro compatibles toujours refusées.

Mais pour autant, nous ne partageons toujours pas l'approche strictement concurrentielle que les services de la Commission développent dans leur analyse du marché français de l'électricité, qui implique un marché intégré et libéralisé tel qu'il a été imaginé dans les années 1990.

Force est pourtant de constater que les projections sur lesquelles reposait cette stratégie n'ont pas été confirmées et que le système électrique européen est en crise. Ni la sécurité des approvisionnements, ni la préservation de la compétitivité européenne, ni la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre ne sont réellement assurées.

Pour le citoyen-consommateur, censé être le premier bénéficiaire de la « concurrence », les prix de détail ont fortement augmenté et la précarité énergétique s'est fortement accrue dans l'ensemble des pays de l'Union.



Pour les salariés, le bilan n'est guère positif sur le front de l'emploi. Les opérateurs énergétiques européens historiques, seuls créateurs d'emplois durables, sont confrontés depuis quelques années à de graves difficultés financières. Ainsi, nombre de sites de production électrique d'origine thermique ont été fermés ou mis sous cocon alors que des plans massifs de réduction d'effectifs ont été lancés.

La réduction drastique des investissements crée des dépréciations d'actifs et une insécurité grandissante dans la stabilité du système énergétique.

Dans le même temps, le développement des énergies renouvelable ne s'est pas avéré créateur d'emplois réellement durables et le leadership industriel de l'Europe n'a pas résisté à la poussée chinoise dans le domaine.

Ce constat, partagé par de nombreux observateurs, nous a aussi conduits à soutenir l'initiative en faveur d'une véritable l'Union de l'Énergie, érigée au rang de priorité de l'année 2016. Il convient à l'évidence de concrétiser cette ambition au plus vite en lui donnant pour objectif principal la sécurité des approvisionnements énergétiques du continent, et non « la concurrence pour la concurrence ».

La fédération européenne des services publics porte le projet d'agence européenne de l'énergie permettant de donner un véritable cadre de régulation au système énergétique européen.

Dans cette optique, l'avenir des missions dévolues au parc de production hydroélectrique français est un sujet de premier ordre qui ne saurait se résoudre à une procédure d'infraction sur la base des articles 102 et 106 du traité de l'Union et à l'argumentaire concurrentiel développé dans les annexes de la mise en demeure du 22 octobre dernier. Enjeux environnementaux liés aux usages de l'eau, enjeux climatiques post COP 21 liés à la production électrique décarbonée qu'est l'hydroélectricité, enjeux de sûreté du système électrique portés par le parc hydroélectrique...ces missions sont nombreuses et d'importance.

Alors que la situation financière des tous les énergéticiens historiques se révèlent tous les jours plus catastrophiques nous considérons que l'entreprise EDF ne peut pas davantage être fragilisée au moment où elle fait face à des investissements massifs pourtant essentiels à la sécurité des approvisionnements électriques de la France et de l'Europe, au regard de la position centrale qu'occupe la France dans le système électrique européen.

Vos services nous ont clairement indiqué que le fondement essentiel de votre contestation est la faiblesse de l'ouverture du marché de l'électricité en France et que la « gestion » d'actifs hydroélectriques serait de nature à y remédier.

Dans la situation actuelle de crise majeure du système électrique européen qui nous donne raison sur la non pertinence du bienfondé de la concurrence, nous ne pouvons pas partager cette affirmation et nous en avons fait la démonstration à vos collaborateurs (voir courrier Céline GAUER).

De plus, les « vrais » « énergéticiens européens, concurrents d'EDF et dotés de réelles compétences techniques sont exsangues et donc incapables demain de se positionner. Le cas d'Alpiq en Suisse est de ce point de vue-là saisissant puisqu'Alpiq vient d'annoncer cette semaine la cession de ses barrages et en particulier les symboliques ouvrages de la Grande Dixence et d'Emosson.

Alpiq a d'ailleurs expliqué cette cession par le fait « qu'aucun barrage n'est rentable aujourd'hui en Europe du fait de l'effondrement des prix sur le marché de gros »

Face à cette situation d'urgence, nous pensons qu'au-delà du débat sur le « bienfondé supposé de la concurrence » il faut se poser le très sérieux problème de la souveraineté européenne. Est-il concevable que des actifs stratégiques pour l'avenir de l'Union Européenne passent massivement demain sous des pavillons de nations non européennes mais riches ?



Car Il n'y a pas d'économie digitale, de troisième révolution industrielle...sans électricité. L'affaiblissement des entreprises européennes du secteur énergétique doit sonner comme un signal d'alarme et de mobilisation.

Pour autant nous sommes convaincus après les échanges que nous avons eus avec vos services qu'une solution négociée autour d'un moratoire est possible.

La sortie positive à ce dossier éviterait ainsi un mouvement social massif qui, repris politiquement, serait très défavorable à l'avenir de l'Union Européenne dans la situation actuelle de la France sur fond de renégociation très médiatisée de la place du Royaume Uni dans l'Union.

Nous aimerions pouvoir vous exposer plus avant nos propositions lors d'un entretien à votre convenance.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, recevez Madame la Commissaire, l'expression de nos respectueuses salutations.

FCE CFDT
Dominique BOUSQUENAUD
Secrétaire général

CFE-CGC Energies
William VIRY-ALLEMOZ
Secrétaire général

FNME-CGT
Virginie GENSEL-IMBRECHT
Secrétaire générale

FNEM-FO
Vincent HERNANDEZ
Secrétaire général

INDUSTRIALL ETU
Sylvain LEFEBVRE
Secrétaire Général Adjoint

EPSU
Jan Willem GOUDRIAAN
Secrétaire Général

Pj : Courrier à Céline GAUER

Contacts :

CFDT : Vincent RODET (vincent.rodet@edf.fr)
CFE-CGC : François PERNIOLA (francois.perniola@cfe-energies.com)
CGT : Laurent HEREDIA (lheredia@fnme-cgt.fr)
FO : Frédéric PINATEL (frederic.pinatel@edf.fr)
INDUSTRIALL ETU : Sylvain LEFEBVRE (sylvain.lefebvre@industriall-europe.eu)
EPSU : Guillaume DURIVAUX (gdurivaux@epsu.org)